

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 9 JANVIER 2025 A 14H00

DEL25-01

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf janvier à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU.

Etaient présents : MM. Mmes. Pierre CASELLAS, Corinne GINER, Elisabeth HUSSON-BARNIER, David MARTINEZ, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Elisabeth TOURNEIX-PALLME, Gilbert ALIENNE, Christiane BOURG, Cathy GUTH, Maria VENANCIO, Odile OLIVIER

Etaient absents ou excusés : M. Frédéric PARRE

Absents ayant donné pouvoir :

Dominique DUPOUY ayant donné pouvoir à Elisabeth HUSSON-BARNIER

Date de la Convocation : 3 janvier 2025

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

OBJET : **Décision modificative 1 : 1/ affectation résultat section investissement 2023 résidence d'Oc 2/ reprise du compte 1411 résidence d'Oc**

Madame Maryline RIEU, Vice-présidente, rappelle au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TOURNEFEUILLE, que conformément à la nomenclature M 22, la section d'investissement pour l'exercice 2024 a été votée en équilibre sans reprise de résultat en section d'investissement.

1 / Compte tenu du résultat du compte administratif 2023, il y a lieu de modifier les crédits ouverts au budget 2024 par l'inscription du résultat définitif sur la section investissement.

2 / Depuis 1996, une provision figure au compte 1411 sur la Résidence d'Oc d'un montant de 19 818.37€ soit 130 000 Fr à l'époque.

La reprise donne lieu à l'enregistrement d'un débit au compte 141 par le crédit du compte 78741 « Reprise sur la provision réglementée destinée à renforcer la couverture du besoin en fonds de roulement ».

La reprise au compte 1411 constitue une opération d'ordre budgétaire pour les établissements et services qui relèvent du cadre d'EPRD (émission d'un titre au compte 78741).

Il y a lieu de modifier les crédits ouverts au budget 2024 comme suivant :

1 / INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-001 : Excédent d'investissement				32 821,12 €
TOTAL R 001 : Excédent d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	32 821,12 €
D-1411 : Provisions réglementées		19 818,37 €	-	
TOTAL D 14 Provisions réglementées	0,00 €	19 818,37 €	0,00 €	0,00 €
D - 205 - Concessions, droits similaires, brevets, licences...		540,00 €	-	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	540,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2131 Bâtiments				
D-2181 Installations générales, agencements, aménagements divers		6 000,00 €		
D-2183 Matériel de bureau et matériel informatique				
D-2154 Matériel et outillages		2 460,00 €		
D-2184 Mobilier				
D-2188 Autres immobilisations corporelles		4 002,75 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	12 462,75 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	32 821,12 €	0,00 €	32 821,12 €
Total Général Investissement		32 821,12 €		32 821,12 €
2 / FONCTIONNEMENT	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-78741 : Reprises sur provisions réglementées				19 818,37 €
TOTAL R -78 : Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 818,37 €
D-60611 Eau et assainissement		1 500,00 €		
D-60622 Produits d'entretien		1 500,00 €		
D-60623 Fournitures d'atelier		6 000,00 €		
D-6063 Alimentation		2 000,00 €		
TOTAL D-606 Achats non stockés de matières et fournitures	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	39 636,74 €
D-6262 Frais de télécommunication		500,00 €		
TOTAL D 626 Frais postaux et frais de télécommunications	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64151 Rémunération principale		8 318,37 €		
TOTAL D-64 Charges de personnel	0,00 €	8 318,37 €	0,00 €	39 636,74 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	19 818,37 €	0,00 €	19 818,37 €
Total Général Fonctionnement		19 818,37 €		19 818,37 €

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve l'ensemble des modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

La vice-présidente du CCAS,



Maryline RIEU

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil du C.C.A.S.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication sur le site internet de la commune, par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application www.telerecours.fr.

Recueil de réception en Préfecture
031-202501218-20250005-DEL2501005
Date de saisie : 09/01/2025
Date de réception préfecture : 09/01/2025